

الشركة التونسية لصناعات التكرير
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE



APPEL D'OFFRES N° 37480/17

DIAGNOSTIC ET AUDIT TECHNIQUE DES INSTALLATIONS DE LA CENTRALE THERMOELECTRIQUE, DU PARC DE STOCKAGE ET LES UNITES DE TRANSFERT, DE MELANGE ET D'EXPEDITION DES PRODUITS PETROLIERS DE LA RAFFINERIE DE BIZERTE « STIR »

La Société Tunisienne des Industries de Raffinage se propose de lancer un appel d'offres pour le choix d'un bureau d'études pour le diagnostic et l'audit technique des installations de la Centrale Thermoélectrique et du Parc de Stockage et de son unité de transfert, de mélange et d'expédition des produits pétroliers de la Raffinerie de Bizerte « STIR ».

Les Bureaux d'études spécialisés peuvent retirer les cahiers des charges auprès du Bureau d'Ordre Central STIR / Bizerte, du **13/12/2017** jusqu'au **31/01/2018** contre le paiement d'une somme de 50 dinars non remboursable.

Les offres doivent parvenir en (2) deux exemplaires, par voie postale et recommandés, ou par rapid poste ou être déposées directement au Bureau d'Ordre Central de la STIR sise à Zarzouna - Bizerte contre décharge au nom du **Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés- STIR- BP : 45/46 Zarzouna Raffinerie, 7021 Bizerte, Tunisie** et ce au plus tard le **Mardi 13 Février 2018 à 12H00**.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de l'appel d'offres et doivent être placées sous trois (3) enveloppes comme suit:

1. Une enveloppe extérieure sur laquelle ne sera marquée que l'adresse de la STIR avec la mention **(A ne pas ouvrir : Appel d'Offres N° 37480/17 Diagnostic et audit technique des installations de la Centrale Thermoélectrique, du parc de stockage et les unités de transfert, de mélange et d'expédition des produits pétroliers de la raffinerie de Bizerte « STIR »)** et devra contenir les pièces constituant le dossier administratif et les deux enveloppes suivantes :
2. **Une enveloppe (A)** portant la mention **"Offre technique"** contenant la proposition technique sans aucune indication des prix (conformément aux dispositions du cahier des clauses techniques particulières).
3. **Une enveloppe (B)** portant la mention **"Offre financière"** qui devra contenir obligatoirement la soumission dûment remplie, signée, datée et portant le cachet du soumissionnaire ainsi que le détail des prix.

Toute offre parvenant à la STIR après la date fixée pour la remise des offres ne sera pas prise en considération. Le cachet du Bureau d'Ordre Central de la STIR fait foi.

Il est à noter que la séance d'ouverture des offres techniques et financières est publique et se tiendra le **Mardi 13 Février 2018 à 14H00** au siège de la STIR à **Bizerte** à l'adresse suivante : **«7021, Zarzouna Raffinerie »**

Les pièces constituant le dossier administratif se présentent comme suit :

Pour les soumissionnaires domiciliés en Tunisie :

- Les cahiers des charges signés, paraphés et portant le cachet du soumissionnaire sur toutes les pages sans aucune indication sur les prix.
- Un certificat d'affiliation à la CNSS en copie originale ou en copie conforme à l'originale
- Une attestation de situation fiscale, valable à la date limite de réception des offres en copie originale ou en copie conforme à l'originale
- Une attestation de non influence
- Une fiche de renseignements généraux.
- Un extrait du registre du commerce.
- Une attestation certifiant que le signataire de l'offre est le représentant légal du soumissionnaire.

Pour les soumissionnaires domiciliés à l'étranger :

- Les cahiers des charges signés, paraphés et portant le cachet du soumissionnaire sur toutes les pages sans aucune indication sur les prix.
- Un certificat de non faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine des soumissionnaires non résidents en Tunisie. Ce certificat doit être fourni par un organisme compétent du pays d'origine du soumissionnaire
- Une attestation de non influence
- Une fiche de renseignements généraux.
- Un extrait du registre du commerce ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine des soumissionnaires non résidents en Tunisie.
- Une attestation certifiant que le signataire de l'offre est le représentant légal du soumissionnaire. L'offre peut toutefois être signée par une personne disposant d'une procuration dûment approuvée et délivrée par le représentant légal du soumissionnaire.

En cas de groupement :

- Chaque membre du groupement doit fournir les pièces administratives ci-dessus énumérées
- Les documents d'appel d'offres doivent être paraphés, signés et portant les cachets de tous les membres du groupement sur toutes les pages.
- Une procuration et/ou convention de groupement avec désignation du mandataire chef de file, signée légalisée par tous les associés doit être fournie dans l'offre.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de **cent-vingt (120) jours** à compter du jour suivant celui de la date limite de la réception des offres à la STIR.

NB : - La STIR se réserve le droit d'exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier d'appel d'offres.

- Toutes les pièces doivent être établies, à défaut d'original, en copies certifiées conformes aux originaux (les copies scannées ne sont pas acceptées).